

Communiqué du 8 février 2024

Nomination de Frédéric Valletoux comme ministre délégué à la santé : l'ADMD prend acte de sa nomination

L'ADMD, par la voix de son président, Jonathan Denis, prend acte de la nomination de Frédéric Valletoux comme ministre délégué à la santé ; à ce titre, il sera chargé, entre autres, de suivre le dossier de la fin de vie initié par sa prédécesseure Agnès Firmin-Le Bodo, et de mettre en œuvre la prochaine loi sur la fin de vie qui remplacera la loi de 2016.

L'ADMD fera preuve de la plus grande des vigilances quant au respect des engagements pris par le président de la République à plusieurs reprises, notamment lors de la remise des conclusions de la Convention citoyenne.

L'ADMD rappelle à cette occasion les bases de sa revendication en faveur d'une loi de liberté :

- Un continuum de soins : des soins d'accompagnement pensés dans leur globalité, des soins palliatifs accessibles partout et pour tous, une aide active à mourir encadrée pour ceux qui souhaitent recourir à l'euthanasie et au suicide assisté,
- Une aide active à mourir consentie même en l'absence de décès attendu à brève échéance, dès lors que le patient est atteint d'une affection grave et incurable et se trouve en phase avancée ou terminale,
- La présence d'un soignant lors de l'aide active à mourir, loin du modèle de suicide assisté de l'Oregon qui ajoute trop souvent du drame au drame,
- L'exercice d'une clause de conscience pour les soignants que ne souhaitent pas accompagner les fins de vie.

Les Français sont, depuis très longtemps déjà, favorables à la légalisation d'une aide active à mourir. Depuis plusieurs années à présent, les soignants se déclarent également majoritairement favorables à la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté. Le Comité consultatif national d'éthique, depuis septembre 2022, et l'Académie nationale de médecine, depuis juillet 2023, reconnaissent à leur tour qu'il existe une voie éthique pour l'application d'une aide active à mourir.

Plus rien ne devrait empêcher le président de la République - non pas de décider - mais de soumettre aux Parlementaires français (députés et sénateurs ; les conseillers du Cese se sont déjà prononcés favorablement) une loi juste et équilibrée en matière de fin de vie, qui remplacera la loi-impasse Claeys-Leonetti de 2016 et permettra à chacun, arrivé à la fin de sa vie, de décider en conscience de ce qu'il souhaite.

Dans un livre-chorale qui sortira aux éditions du cherche midi le 28 mars prochain, *Mourir dans la dignité, plaidoyer pour la dernière des libertés*, Jonathan Denis reprendra les fondamentaux de cette revendication en faveur de la liberté.
